



MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du conseil municipal local tenue le **lundi 2 octobre 2023** à la salle municipale de Saint-Gabriel-de-Valcartier conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

Maire : Brent Montgomery
Conseillers : Maureen Bédard
Raymond Bureau
David Hogan
Thomas Lavallee
Dorothy Noël

Absence : Shelley MacDougall

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Brent Montgomery.

Également présents :
Directrice générale et
greffière-trésorière : Heidi Lafrance
Inspectrice en environnement : Karine Dumouchel

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, Monsieur le Maire déclare l'ouverture de la séance.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-10-23

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller David Hogan

APPUYÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux**
 - 3.1. Séance ordinaire du 11 septembre 2023 et consultation publique
- 4. Période de questions**
- 5. Correspondance générale et affaires se rapportant aux séances précédentes**
- 6. Avis de motion et règlements**
 - 6.1. Adoption du règlement no 259 déterminant le territoire assujetti au droit de préemption ainsi que les fins municipales pour lesquelles les immeubles peuvent être acquis
 - 6.2. Avis de motion concernant le règlement no 260 modifiant les règlements no 161 et no 200 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1
 - 6.3. Dépôt du projet de règlement no 260 modifiant le règlement no 161 et le règlement no 200 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1
- 7. Administration**
 - 7.1. Autorisation – Avis d'assujettissement d'immeubles à l'exercice d'un droit de préemption par la Municipalité
 - 7.2. Cocktail de Noël pour les employés et les bénévoles

7.3. Accès aux documents et à la protection des renseignements personnels – Abolition du comité

7.4. Inspectrice en environnement – poste permanent

8. Finances

8.1. Comptes fournisseurs pour septembre 2023

8.2. Résolution concernant le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2024

8.3. Subvention pour l'entretien hivernal 2023-2024

9. Sécurité publique

9.1. Rapport d'activités de la CAUCA pour septembre 2023

9.2. Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel

10. Travaux publics et hygiène du milieu

10.1. Rapport du directeur du Service des travaux publics

10.2. Octroi du contrat pour l'acquisition et l'installation de réservoirs Mazout/Diesel

10.3. Octroi du contrat pour l'entretien de la structure de bois de la patinoire

11. Urbanisme et environnement

11.1. Rapport des permis délivrés pour septembre 2023

11.2. Rapport de l'inspecteur municipal

11.3. Résolution pour demander une modification au Schéma d'aménagement de la MRC de la Jacques-Cartier – inclusion en zone agricole d'une partie du lot 4 237 614

12. Loisirs, culture et vie communautaire

12.1. Rapport de la directrice du Service des sports et loisirs

13. MRC et dossiers régionaux

14. Affaires diverses

15. Levée de la séance

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

02-10-23

3.1 Séance ordinaire du 11 septembre 2023

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, le procès-verbal de ladite séance; la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Lavalée

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter et de signer le procès-verbal du 11 septembre 2023.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 150 du *Code municipal du Québec*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

Le Maire Brent Montgomery invite les citoyens présents à poser des questions sur les sujets qui les intéressent.

5. CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET AFFAIRES SE RAPPORTANT AUX SÉANCES PRÉCÉDENTES

Proportion médiane et facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière pour l'exercice financier 2024 :

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, chapitre F-2.1 art. 264) la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé la proportion médiane et le facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière de la municipalité concernant l'exercice financier 2024. Les résultats ainsi approuvés sont les suivants :

Proportion médiane : 77%

Facteur comparatif : 1.30

La proportion médiane est un indicateur du niveau général des valeurs inscrites au rôle d'évaluation foncière. Elle est déterminée par la donnée médiane d'une distribution de proportions individuelles mettant en relation le prix de vente des propriétés ayant fait l'objet de transactions et leur évaluation.

Le facteur comparatif, soit l'inverse de la proportion médiane, sert à uniformiser les valeurs inscrites au rôle, notamment pour calculer les droits sur les mutations immobilières ou pour déterminer les quotes-parts à verser par les municipalités aux organismes supramunicipaux.

6. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

03-10-23

6.1 Adoption du de règlement no 259 déterminant le territoire assujetti au droit de préemption ainsi que les fins municipales pour lesquelles les immeubles peuvent être acquis

Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du 11 septembre 2023;

Considérant qu'un projet de règlement no 259 déterminant le territoire assujetti au droit de préemption ainsi que les fins municipales pour lesquelles les immeubles peuvent être acquis a été déposé à la séance ordinaire du Conseil tenue le 11 septembre 2023;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement;

Considérant que la greffière-trésorière mentionne l'objet dudit Règlement et sa portée, séance tenante; l'exercice du droit de préemption permettra à la Municipalité d'acquérir, en priorité, certains immeubles se trouvant sur son territoire, qui ont été préalablement identifiés et de réaliser différents projets au bénéfice de la communauté.

Considérant que des copies du projet de règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le règlement no 259 déterminant le territoire assujetti au droit de préemption ainsi que les fins municipales pour lesquelles les immeubles peuvent être acquis.

6.2 Avis de motion concernant le règlement no 260 modifiant les règlements no 161 no 200 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

Madame Maureen Bédard, conseillère, donne avis de motion qu'un règlement portant le no 260 modifiant le règlement no 161 et le règlement no 200 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 sera présenté pour adoption à une séance subséquente du conseil.

6.3 Dépôt du projet de règlement no 260 modifiant les règlements no 161 et no 200 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été donné séance tenante, soit le 2 octobre 2023;

Considérant qu'une copie du présent projet de règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement;

Considérant que la greffière-trésorière mentionne l'objet dudit projet de Règlement et sa portée, séance tenante; ajustement de la taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1 et disposition pour l'indexation.

Considérant que des copies du projet de règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

Le Règlement no 260 sera adopté à une séance ultérieure.

7. ADMINISTRATION

04-10-23

7.1 Autorisation – Avis d'assujettissement d'immeubles à l'exercice d'un droit de préemption par la Municipalité

ATTENDU QUE la Municipalité peut, en vertu des articles 1104.1.1 à 1104.1.7 du Code municipal (RLRQ c. C-27.1), exercer un droit de préemption sur tout immeuble qu'elle souhaite acquérir à des fins municipales, à l'exclusion d'un immeuble qui est la propriété d'un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ c. A-2.1);

ATTENDU l'adoption du règlement numéro 259 sur l'exercice du droit de préemption visant à identifier le territoire assujetti et les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être acquis;

ATTENDU QUE ce droit ne peut être exercé qu'à la suite de l'inscription d'un avis d'assujettissement au droit de préemption au registre foncier;

POUR CES MOTIFS

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller David Hogan

APPUYÉ PAR le conseiller Thomas Lavalée

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le Conseil municipal autorise l'inscription, au registre foncier du Québec, d'avis d'assujettissement, d'une période de 10 ans, à l'égard des immeubles suivants, et ce, aux fins municipales suivantes :

- 1) habitation;
- 2) environnement;
- 3) parcs et espaces verts;
- 4) culture, loisirs et activités communautaires;
- 5) développement économique local;
- 6) infrastructure publique et service d'utilité publique;
- 7) transport;
- 8) conservation d'un immeuble patrimonial;
- 9) réserve foncière.

Adresse	No de lot	Propriétaire	Matricule
2203, boul. Valcartier	2 196 467	Pierre Caron Monique Harbour	3199-45-7251
2199, 2199A, boul. Valcartier	2 196 028	Scott McBain	3199-55-3132
2195, boul. Valcartier	2 196 009	Anik Désaulniers	3199-54-6491
2193, boul. Valcartier	2 196 008	Marie-Ève Girard	3199-54-7873
Boul. Valcartier	2 196 024	Doreen Lyla Montgomery	3199-65-4608

2238, boul. Valcartier	4 670 415	Wallace Jack Douglas	3100-84-9442
Boul. Valcartier	2 196 038	Gestion Rus. Paquet inc.	3100-02-0253
2262, boul. Valcartier	3 385 957	Ena Florence Agnes Goodfellow	3000-93-0825
2337, boul. Valcartier	3 318 314	Herbert Hugh Wolff Sarah Wolff Montgomery	3000-07-2296
Chemin Redmond	2 196 993	Stéphane Robitaille	2907-62-8564
Chemin Redmond	2 196 992	Stéphane Robitaille	2907-63-2078
Chemin Redmond	3 334 611	Louis Pépin	2907-75-0508

05-10-23

7.2 Cocktail de Noël pour les bénévoles et les employés

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De tenir le cocktail de Noël pour les employés et les bénévoles le jeudi 7 décembre 2023 à 18h au Centre communautaire Valcartier.

06-10-23

7.3 Accès aux documents et à la protection des renseignements personnels – Abolition du comité

ATTENDU QUE le 7 novembre 2022, la Municipalité a adopté la résolution no 031122 visant à procéder à la nomination des membres du Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément à l'article 8.1 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*;

ATTENDU QUE l'entrée en vigueur du Règlement excluant certains organismes publics de l'obligation de former un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite se prévaloir de l'exclusion et être dispensée de l'obligation de former le Comité en raison du nombre de salariés à l'emploi;

ATTENDU QUE le règlement prévoit que les fonctions qui étaient confiées au Comité sont confiées au directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

APPUYÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De procéder à la dissolution du Comité et d'abroger la résolution 031122 adoptée le 7 novembre 2022.

07-10-23

7.4 Inspectrice en environnement – poste permanent

ATTENDU QUE Mme Karine Dumouchel occupe le poste d'inspectrice en environnement depuis le 3 avril 2023;

ATTENDU QUE la période probatoire de 6 mois est terminée;

ATTENDU QUE la directrice générale recommande que Mme Karine Dumouchel soit embauchée pour occuper le poste permanent à temps plein de 35 heures par semaine en tant qu'inspectrice en environnement pour le Service de l'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Lavalée

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De nommer Mme Karine Dumouchel pour occuper le poste d'inspectrice en environnement pour un poste permanent.

8. FINANCES

08-10-23

8.1 Comptes fournisseurs pour le mois de septembre 2023

ATTENDU QUE la greffière-trésorière a déposé, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer du mois de septembre 2023;

ATTENDU QUE les élus ont eu l'occasion de poser leurs questions;

ATTENDU QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses du mois sont disponibles, comme certifié par la greffière-trésorière;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter la liste des comptes à payer du mois de septembre 2023 totalisant la somme de 153 471,89 \$, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

09-10-23

8.2 Résolution concernant le Programme de taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2024

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

10-10-23

8.3 Subvention pour l’entretien hivernal 2023-2024

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ :

D’attribuer les subventions suivantes pour l’entretien hivernal de certaines rues privées :

River View	642 \$
Rue Charles, Julie, des Merisiers, des Bouleaux	1 492 \$
Rues des Pins, du Parc et des Sources	1 090 \$
Développement Sommet Bleu	2 500 \$

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 Rapport d’activités de la CAUCA pour septembre 2023

Un total de 22 appels a été reçu pendant le mois de septembre 2023 :

5	Médical
3	Accident
1	Alarme incendie (entraide Shannon)
3	Fausse alarme
10	Divers (entraide sauvetage nautique Shannon, exercices évacuation-écoles)
0	Travaux publics – urgence

11-10-23

9.2 Programme d’aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d’un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d’assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s’inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d’équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d’urgence;

ATTENDU QU’en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d’aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu’il a été reconduit en 2024;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d’apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d’un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d’urgence;

ATTENDU QUE ce Programme vise également à favoriser l’acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier désire bénéficier de l’aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier prévoit la formation de sept (7) pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d’urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l’intermédiaire de la MRC de la Jacques-Cartier en conformité avec l’article 6 du Programme.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

APPUYÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de la Jacques-Cartier.

10. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

10.1 Rapport du directeur du Service des travaux publics – M. Alec Montpas

Aucun élément n'a été traité ce mois-ci.

12-10-23

10.2 Octroi du contrat pour l'acquisition et l'installation de réservoirs Mazout/Diesel

ATTENDU QUE les réservoirs de mazout et de diesel doivent être remplacés pour se conformer aux exigences des assurances;

ATTENDU QUE ce projet fait partie des projets pour 2023 et que des sommes à cet effet sont prévues dans le budget 2023;

ATTENDU QUE des demandes de prix ont été faites auprès de deux fournisseurs pour ce service et que les résultats sont les suivants :

Compagnie	Prix (sans taxes)
Services énergétiques MT	14 683,37 \$
SM Construction	N'a pas fourni de soumission.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'octroyer un contrat de gré à gré pour l'acquisition et l'installation de deux réservoirs à la compagnie Services énergétiques MT pour un montant de 14 683,37 \$ excluant les taxes applicables.

13-10-23

10.3 Octroi du contrat pour l'entretien de la structure de bois de la patinoire

ATTENDU QUE la structure de bois de la patinoire nécessite un entretien avant l'hiver;

ATTENDU QUE des demandes de prix ont été faites auprès de deux fournisseurs pour ce service;

ATTENDU le degré d'expertise et le délai d'exécution des travaux offert par la compagnie Peinture Roberge inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

APPUYÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'octroyer le contrat de gré à gré pour l'entretien de la structure de bois de la patinoire (nettoyage, sablage, teinture et vernis) à la compagnie Peinture Roberge inc. pour un montant de 30 306,90 \$ excluant les taxes applicables.

11. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

11.1 Rapport des permis délivrés pour le mois de septembre 2023

Un total de 9 permis a été délivré pour le mois de septembre 2023 :

Type	Permis		
	Nombre émis	Valeur	Montant
Permis			
Clôture	2	7 058,00 \$	100,00 \$
Installation septique	1	10 000,00 \$	50,00 \$
Muret	1	1 500,00 \$	50,00 \$
Piscine	1	3 500,00 \$	50,00 \$
Puits	1	15 000,00 \$	50,00 \$
Rénovation d'un bâtiment principal	1	18 000,00 \$	50,00 \$
Travaux d'excavation du sol, de déblai, de remblai et d'enlèvement d	1	1 500,00 \$	50,00 \$
SOUS-TOTAL	8	56 558,00 \$	400,00 \$
Lotissements			
Lotissements	1	0,00 \$	120,00 \$
SOUS-TOTAL	1	0,00 \$	120,00 \$
TOTAL	9	56 558,00 \$	520,00 \$

11.2 Rapport de l'Inspecteur municipal – M. Stacy Gagné

M. Stacy Gagné étant absent, Mme Karine Dumouchel fait un rapport verbal des activités du Service de l'urbanisme.

14-10-23

11.3 Résolution pour demander une modification au Schéma d'aménagement de la MRC de la Jacques-Cartier – inclusion en zone agricole d'une partie du lot 4 237 614

CONSIDÉRANT QU'une demande d'inclusion a été déposée auprès de la municipalité le 21 août 2023;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise le lot 4 237 614;

CONSIDÉRANT QUE le lot en question se trouve en partie en zone agricole et en partie en zone mixte;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à inclure la section de la zone mixte en zone verte soit l'inclusion de 0,15 Ha;

CONSIDÉRANT QUE le but de la demande d'inclusion est pour l'implantation d'un kiosque où les produits de la terre seront vendus;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'inclusion ne respecte pas le règlement de Zonage ni le Schéma d'aménagement actuel;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne voit pas de problématique à inclure cette partie en zone verte, mais qu'une modification du Schéma d'aménagement de la MRC est nécessaire pour modifier son zonage;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier demande une modification du Schéma d'aménagement de la MRC de la Jacques-Cartier concernant le lot 4 23 614 du cadastre officiel du Québec pour inclure la totalité du lot dans l'affectation agricole.

12. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

12.1 Rapport de la directrice du Service des sports et loisirs – Mme Pamala Laberge

Aucun élément n'a été traité ce mois-ci.

13. MRC ET DOSSIERS RÉGIONAUX

Le maire Brent Montgomery informe les membres du conseil que la dernière séance du conseil des maires de la MRC a eu lieu le 20 septembre 2023.

La prochaine séance du conseil des maires se tiendra le 18 octobre 2023 à 19h.

14. AFFAIRES DIVERSES

Aucun élément n'a été traité ce mois-ci.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le maire déclare la séance levée à 20 h 00.

Brent Montgomery
Maire

Heidi Lafrance
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Je, Brent Montgomery, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de la l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.